

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 284 du 28 octobre 2024

Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

28 octobre 2024

Arrêté n°113-2024-DES-009 fixant la composition du comité électoral consultatif de l'université Claude Bernard Lyon 1;

Arrêté n°114-2024-ELE-027 portant répartition des sièges par circonscriptions électorales pour la commission de la formation et de la vie universitaire (Collèges A, B et usagers) et commission recherche (collège A, B et C) du conseil académique;

Arrêté n°113-2024-DES-009 fixant la composition du Comité électoral consultatif de l'université Claude Bernard Lyon 1

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D719-3 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 6 ;

Vu la consultation des listes de candidats représentés au conseil d'administration ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le comité électoral consultatif de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est composé comme suit :

- M. le Recteur de la région académique Auvergne Rhône Alpes, ou son représentant ;
- M. Pierre ROLLAND, Directeur général des services ;
- Mme Sophie LAHY, Directrice de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;

Au titre des collèges des personnels :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • M. Bruno LINA | Liste « <i>Tous ensemble vers l'Université cible</i> » |
| • Mme Catherine PINEL | Liste « <i>Ensemble pour l'Université de demain</i> » |
| • Mme Florence BOULEZ-ROUCHER | Liste « <i>Tous ensemble vers l'Université cible</i> » |
| • M. Philippe MALBOS | Liste « <i>Ensemble pour l'Université de demain</i> » |
| • M. Pierre BENETEAU | Liste « <i>CGT-FSU-SUD</i> » |
| • Mme Sybil CARABOEUF | Liste « <i>Tous ensemble vers l'Université cible</i> » |
| • M. Ruben VERA | Liste « <i>AGIR POUR L'UNIVERSITE</i> » |
| • M. Frédéric FERRAND | Liste « <i>SNPTES</i> » |

Au titre du collège des usagers :

- | | |
|------------------------|--|
| • M. Binjamyn MAIRESSE | Liste « <i>BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS et tes assos</i> » |
| • M. Clément LIAGRE | Liste « <i>UNEF</i> » |

Article 2 :

Lorsqu'ils sont connus, les délégués de listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation participent au comité.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au bulletin des actes administratifs de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Villeurbanne, le 22 octobre 2024

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large loop on the right.

ARRETE n° 114-2024-ELE-027 portant répartition des sièges par circonscriptions électorales pour la commission de la formation et de la vie universitaire (Collèges A, B et usagers) et commission recherche (Collèges A, B et C) du conseil académique

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le code de l'éducation,

Vu les Statuts et le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'avis n°2024-160 du conseil d'administration du 22 octobre 2024 ;

ARRETE

Article 1

La répartition des sièges des représentants des collèges A, B et usagers à la Commission de la Formation et de la vie universitaire (CFVU) est arrêtée comme suit :

			Effectifs	Sièges
CFVU	Collège A	Sciences	435	4
		Santé	340	3
		Sciences et Technologies	118	1
	Collège B	Sciences	646	4
		Santé	228	1
		Sciences et Technologies	473	3
	Usagers	Santé	19 275	8
		Sciences et Technologies	21 383	8

Article 2

La répartition des sièges des représentants des collèges A, B et C à la Commission Recherche (CR) est arrêtée comme suit :

			Effectifs	Sièges
CR	Collège A	Santé	340	5
		Sciences et Technologies	553	8
	Collège B	Santé	88	1
		Sciences et Technologies	333	5
	Collège C	Santé	129	1
		Sciences et Technologies	497	5



Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des locaux de l'université et d'une publication au bulletin des actes administratifs de l'université.

Fait à Villeurbanne, le 24 octobre 2024

Le Président,

Frédéric FLEURY

